



# Règlement de L'Ecotrail

## 1) Organisation :

L'ulteam Ecotrail est organisé par l'Association « **Ulteamtrail Ardennes Terre de Trail** ».

Ce règlement s'impose à tous les participants inscrits aux courses et marche de l'évènement.

## 2) Droits d'engagement Modalités d'inscription :

**3 épreuves** : Via le site internet ledossard.com avec paiement

**3 épreuves** : sur place (sous réserve de dossards disponibles)

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement :

Pour le **L'ulteam ecotrail 25km 28€**, pour le **Petit Ecotrail 12km 15€ & la marche 5€**.

⇒ 5€ par dossard sont reversés pour la plantation de nouveaux arbres.

## 3) Présentation des courses (les distances et dénivelés sont mentionnés à titre indicatif)

**L'Ulteam Ecotrail (25KM 700D+)** comprenant 2 ravitaillements (eau, sirop, solide) sur le parcours + 1ravitaillement (eau, sirop, solide) à l'arrivée. Ouvert à partir de 16ans. Parcours empruntant des sentiers (sous-bois, sentiers montrace, petite route) avec un départ et une arrivée sur la place du village. Départ : Dimanche 7juin à 9h.

**Le Petit Ecotrail (12km 300d+)** comprenant 1 ravitaillement à l'arrivée. Ouvert à partir de 14ans. Parcours empruntant principalement des sentiers (sous-bois, sentiers montrace, petite route) avec un départ et une arrivée sur la place du village. Départ : Dimanche 7 juin à 10h.

**La marche (8km 60d+)** comprenant 1 ravitaillement (eau, sirop, solide) à l'arrivée.

**Signalisation :** Les organisateurs prévoient de mettre en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement le parcours : flèches directionnelles, rubalise et fanions. Des bénévoles et signaleurs seront présents sur différents points du parcours afin de prévenir toute difficulté. Des bénévoles fermeront les parcours.

**Retrait des dossards :** Préau, à partir de 7h45

**Les chiens**, même tenus en laisse **sont interdits** sur les parcours et lieu de vie.

**Les sentiers sont principalement privés : il sera interdit de venir sur les traces de l'évènement en dehors de celui-ci** (sous peine de poursuite).

## 4) Participation

Les épreuves sont ouvertes **aux licenciés et non licenciés** dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de la FFA. Les parcours sont chronométrés par **Ultratiming**, les résultats figureront sur le site internet. Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit : · D'une photocopie d'une licence Athlé ou d'un PPS délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. · D'une photocopie d'une licence délivrée par les fédérations multisports en cours de validité à la date de la manifestation

## **5) Conditions particulières**

Les coureurs s'engagent à adopter une **attitude de respect** à l'égard des personnes, des matériels et des lieux. Chaque coureur s'engage à adopter une conduite solidaire et à apporter son aide à toute personne en difficulté.

**En cas de mauvaises conditions météorologiques** et pour des raisons de sécurité ou pour des questions d'autorisation, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la course, de modifier le parcours, d'arrêter l'épreuve en cours.

## **6) Annulation d'inscription/Changement de course**

Toute inscription versée est acquise à l'organisateur. Seules les personnes dans l'incapacité de courir en raison d'un problème de santé seront remboursées sur demande écrite (remboursement dans un délai de deux mois après la date de l'épreuve – déduction de 2 € de frais de dossier). Toute demande d'annulation doit être accompagnée d'un certificat médical attestant de cette incapacité.

Le changement de course est possible et réalisable.

## **7) Récompenses**

Récompenses L'ulteam ecotrail et Petit Ecotrail : 1/2/3 Femmes et Hommes et médaille finisher pour tous les arrivants.

## **8) Gestion des abandons**

En cas d'abandon, le coureur devra prévenir l'organisateur et remettra obligatoirement son dossard avec sa puce de chronométrage à un des bénévoles de l'organisation.

## **9) Assurance**

**Responsabilité civile** : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité.

**Individuelle accident** : Les participants qui ne sont pas titulaires d'une licence FFA, doivent disposer d'une assurance individuelle accident couvrant les risques encourus durant la manifestation.

## **10) Sécurité**

L'organisateur met en place **les moyens de sécurité** conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Des postes de secours sont implantés en plusieurs points du parcours. Le coureur suiveur est équipé d'une trousse de secours. Un PC Sécurité-course coordonnant les différents moyens de secours est situé sur le site de départ/arrivée de la course.

Référent sécurité : Romain Jarzaguet

## **11) Charte de l'Ecotrail**

L'organisation accorde une importance particulière et met en avant les valeurs de respect de l'environnement, de solidarité entre coureurs et d'esprit convivial et festif. Les participants s'engagent à respecter les différents points de cette charte.

**\*Environnement :** Les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours (notamment emballages de barres et produits énergétiques) et à respecter le milieu naturel de manière générale. Tout coureur ayant jeté des déchets sur le parcours sera sanctionné (pénalité de temps ou déclassement). L'organisateur s'engage à retirer le marquage des parcours (rubalise et peinture temporaire) à l'issue de la course. En aucun cas la flore et plus particulièrement les arbres ne seront marqués.

**\*Balisage :** Les participants s'engagent à laisser en place les éléments de balisage qui permettent l'orientation des coureurs.

**\*Solidarité entre les coureurs :** Les participants s'engagent à apporter une aide aux autres coureurs rencontrant des difficultés.

**\*Respect des bénévoles :** Les coureurs – et leurs accompagnants – s'engagent à respecter les bénévoles qui concourent à l'organisation

## **12) Droit d'Image**

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du Jogging d'Eteignières ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux trails sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

*Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation.*

Ulteamtrail Ardennes Terre de Trail  
[ultea@ulteamtrailardennes08@gmail.com](mailto:ultea@ulteamtrailardennes08@gmail.com)

**06.32.61.88.53**

